

Vérités & mensonges sur l'index

L'index: ce qu'il est et ce qu'il n'est pas

L'indexation automatique des salaires (depuis 1975) a comme but la sauvegarde du pouvoir d'achat par le biais d'une compensation de la dépréciation monétaire causée par l'inflation. Ainsi, l'index est un mécanisme technique **destiné à compenser la perte du pouvoir d'achat**.

- ▶ A productivité et performance économique égales de l'entreprise, l'index évite que l'inflation dévalorise les salaires réels.
- ▶ Les salariés et pensionnés peuvent à nouveau s'offrir le même volume de produits ou de services qu'avant la dévalorisation.
- ▶ Le maintien du pouvoir d'achat de son côté profite à l'économie, plus particulièrement au commerce et à l'artisanat.

Le mécanisme légal comprend:

1. le suivi mensuel de l'évolution des prix des produits et services du panier de la ménagère (qui reflète les habitudes de consommation de la population) et
2. l'adaptation automatique de +2,5% de tous les salaires bruts et pensions si l'évolution des prix du panier de la ménagère a atteint le mois précédent le seuil de +2,5%.

Index = paix sociale

L'index permet de mener un minimum de politique salariale organisée, ceci grâce à l'adaptation de tous les salaires à l'inflation qui déleste et facilite les négociations de conventions collectives dans les entreprises → avec l'index, les négociations salariales peuvent se focaliser sur les performances économiques des entreprises et sur l'évolution de la productivité, étant donné que le volet de la compensation de l'inflation n'a pas besoin d'être négocié. Ce modèle s'est avéré très efficace depuis des décennies et a largement contribué au progrès social et économique. Il est un des plus importants piliers de la paix sociale au Luxembourg. Le salariat luxembourgeois n'a aucun intérêt à ce que le modèle luxembourgeois soit détérioré voire progressivement démantelé.

L'index n'est donc ni une mesure de politique sociale ni de redistribution des richesses créées par l'économie, et à vrai dire pas non plus un instrument de la politique salariale, mais tout simplement un mécanisme de compensation.

Les arguments des adversaires de l'index

Celui qui dit aujourd'hui qu'il y a urgence d'agir face à une évolution de l'inflation dite problématique n'est pas honnête et envisage clairement une attaque contre le système de l'indexation:

- ▶ pour troubler gravement le modèle de la négociation salariale voire même le supprimer, et
- ▶ pour imposer des diminutions de salaire et exercer une pression constante sur les salaires aux dépens des salariés.

L'inflation au Luxembourg est trop élevée = faux!

Suivant l'Observatoire de la formation des prix, le Luxembourg a connu en 2021 une inflation de 2,5%. L'inflation au Luxembourg dépasse légèrement la moyenne européenne et celle de la France, mais reste inférieure à celle des autres pays voisins et des Pays-Bas. L'inflation s'est accélérée les dernières semaines dans le contexte de l'invasion russe de l'Ukraine. Toutefois, la situation est volatile et il n'est pas clair si cette inflation accrue persistera longtemps. Ici encore, l'évolution des prix au Luxembourg suit les trends internationaux et n'est pas sensiblement plus élevée.

O
f
f
i
c
i
e
l
e
s

En tout état de cause, nous sommes actuellement bien loin de la situation des années 1970 et de celle du début des années 1980, quand l'inflation se situait par moments à 10%. Une évolution économique dynamique ne produit pas seulement de l'inflation, elle en a également besoin. Les économistes considèrent **une évolution de l'inflation de l'ordre de 2% ou de 3% par année et même plus comme optimale** et comme stimulant l'activité économique. Ce qui correspond au taux d'inflation moyen au Luxembourg pendant les 30 à 35 années passées.

« L'index alimente l'inflation et provoque une flambée des prix » = faux!

Ce sont les entreprises qui sont les premières à augmenter les prix → si elles ne le faisaient pas, nous n'aurions pas besoin de l'index pour mieux protéger nos salaires et notre pouvoir d'achat. Si l'index alimentait l'inflation, chaque échéance entraînerait automatiquement une poussée de l'inflation. Contrairement aux affirmations récurrentes, le Statec n'a pas pu confirmer dans une étude sur ce phénomène un tel effet inflationniste dit « de second tour » de l'index (celle-ci était commanditée lors de la dernière discussion nationale sur une manipulation de l'index ; cf. Economie & Statistiques No 43/2010) → **seulement 0,2% peuvent être imputés à ce phénomène**. Si l'index alimentait vraiment l'inflation, l'évolution de l'inflation devrait être significativement plus élevée au Luxembourg que dans les autres pays européens, ce qui n'est pas du tout le cas.

Les salaires sont trop élevés = faux!

Il n'y a au Luxembourg aucune raison objective pour revendiquer des diminutions de salaire. En fait, depuis des années la part salariale de la plus-value créée diminue: les salaires ont évolué moins rapidement que les profits et les dividendes des entrepreneurs et des actionnaires.

Ce dévoiement de la répartition entre capital et travail n'est pas un phénomène spécifiquement luxembourgeois, il vaut pour les salariés de tous les pays européens → mais le Luxembourg est clairement en tête, car la redistribution injuste des résultats économiques est particulièrement prononcée au Luxembourg (et ce malgré notre système d'indexation). La productivité du travail au Luxembourg est depuis des années largement supérieure à celle de nos voisins géographiques. En même temps, les marges bénéficiaires des entreprises (part de la plus-value créée, déduction faite des coûts salariaux) sont également plus élevées que chez nos voisins. S'il y a des problèmes dans certaines entreprises ou certains secteurs économiques, dans la majorité des cas ils ne sont pas dus aux coûts salariaux.

L'index n'est pas équitable socialement = faux!

Les négociations salariales directes et les négociations collectives servent à établir plus d'équité des salaires: elles fixent de quelle façon la plus-value créée par le travail presté est répartie entre les salaires et les revenus du capital et si une répartition plus juste de la performance économique d'une entreprise entre les salaires et les profits, les revenus du capital et des dividendes, peut être obtenue ou non.

L'index n'a rien à faire non plus avec la hiérarchie des salaires dans une entreprise! Ce n'est pas la faute à l'index, si dans une entreprise la relation entre les salaires et les différentes fonctions respectivement les diverses qualifications professionnelles n'est pas équilibrée ou même injuste.

→ Il faudrait viser à plus de justice sociale par une politique fiscale progressiste de l'Etat, qui augmente la pression fiscale sur les bénéfices d'exploitation des entreprises et sur les gros revenus.

Pour mémoire: L'OGBL revendique une réforme fiscale comprenant

- ▶ une adaptation des barèmes à l'évolution des prix. Celle-ci n'a plus été appliquée depuis 2009. Or sans adaptation des barèmes, l'index ne compense l'entièreté de la pouvoir d'achat que sur le revenu brut, mais non sur le revenu net (phénomène de la progression froide)
- ▶ un allègement fiscal pour la classe moyenne par le biais d'une plus forte progressivité de l'impôt, y inclus une augmentation du taux d'imposition maximal;
- ▶ une imposition plus élevée des revenus du capital et des fortunes, tout comme de la spéculation sur l'immobilier.

Dans les années passées, la charge fiscale a de plus en plus été transférée des entreprises vers les ménages privés; cette tendance doit être inversée.

Le mythe de l'index «plafonné»

«Est-ce juste qu'une tranche indiciaire de 2,5% représente une augmentation d'un peu plus de 50€ pour un salarié au SSM alors que l'autre touche 500€ en plus?» – de telles affirmations populistes empêchent toute discussion sérieuse, car ces chiffres ne sont rien d'autre que la comparaison d'un salaire brut mensuel de 2 250€ (SSM) avec un salaire brut de 20 000€!

→ Soit 8,86x le salaire social minimum!

On passe sous silence les dizaines de milliers de salariés aux salaires bruts de 4 000€, 5 000€, 6 000€ ou 7 000€. Et pourtant ce sont eux qui sont visés par le président de l'Union des Entreprises luxembourgeoises Michel Reckinger quand il fournit de tels exemples.

Si, en effet, il s'agissait de ceux qui gagnent 15 000€ ou 20 000€ par mois, l'UEL devrait sans hésiter accepter la revendication de l'OGBL d'établir **plus de justice fiscale par le biais de tranches d'imposition supplémentaires** sur les très grands revenus !

→ La proposition d'un index plafonné n'a pas comme but d'arriver à plus de justice salariale ou sociale, au contraire, il s'agit tout simplement de réduire les salaires normaux et à partir de là leur pouvoir d'achat!

→ C'est une étape intermédiaire sur la voie de l'abolition complète du système d'indexation!

Index plafonné = index social?

Les seuls à profiter de ces économies sont les entreprises et les actionnaires. Une tranche indiciaire maximale aurait comme conséquence que les salariés aux revenus plus élevés s'identifient dans une moindre mesure à notre modèle social et sa sécurité sociale.

L'index plafonné profitera-t-il aux petits salaires?

«Les petits salaires profiteront-ils du fait que les salaires d'environ 45% des autres salariés soient démantelés?» → Non.

L'index plafonné ne profiterait aucunement aux catégories salariales à faible revenu: ceux-ci ne toucheront pas un seul cent de l'argent que le patronat encaisserait aux dépens des autres salariés. Pire → **la pression du patronat et de ses organisations sur les petits salaires augmentera!**

Il serait tout aussi naïf que faux de méconnaître l'orientation générale des revendications du patronat: «A bas le salaire social minimum, à bas l'index, pour une diminution générale des salaires au Luxembourg.»

→ Dans le secteur du bâtiment et de l'artisanat, du commerce, du nettoyage, de l'hôtellerie et de la restauration, il n'y a que peu de salariés qui gagnent plus de deux fois le salaire social minimum. Le patronat ne lâchera pas la proie jusqu'à ce que l'«index social» soit devenu encore «plus social» et «plus sélectif». Il se peut que cela se fasse dans plusieurs étapes: on passera progressivement de 2 à 1,5, puis à 1,25, enfin à 1x le salaire social minimum pour finalement l'abolir complètement.

Le véritable objectif

Au Luxembourg, l'indexation automatique légale pour compenser l'inflation cesserait d'exister. La compensation de l'inflation ne serait ainsi plus liée aux salaires. Les salariés aux revenus les plus bas, quasiment au seuil de la pauvreté, recevraient en échange au maximum une «allocation de vie chère» augmentée de 200€ et une « prime énergie » qui ne couvrira que partiellement leur perte de pouvoir d'achat. Les ménages avec des revenus moyens ne recevront plus de compensation du tout, d'autant plus s'ils ne tombent pas sous une CCT.

→ L'index plafonné est l'étape préliminaire à l'abolition complète de l'index!

Le panier de la ménagère

Une fois par an, le Statec révisé la liste des biens et services et leur pondération dans le panier de consommation. L'indice des prix révèle notamment combien les consommateurs dépensent et pour quels biens et services. Il sert de base au calcul de l'inflation.

Enlever les produits pétroliers du panier de consommation?

= un premier pas dans la direction d'une remise en question de l'indexation des prix

Pour des raisons existentielles, aucun ménage ne peut se passer de la consommation de produits pétroliers (+ gaz naturel). Une manipulation de l'index concernant les produits pétroliers bannirait **un des biens les plus importants du panier de consommation** et mettrait en péril **la protection du pouvoir d'achat**. En plus, elle affecterait en premier lieu les ménages à faible revenu du fait que pour eux proportionnellement à leur revenu global la part de ces produits pèsera financièrement plus lourd sur leur budget que pour d'autres catégories de revenu. En même temps, une telle neutralisation ne mènera nullement à moins d'émissions de gaz à effet de serre et à une utilisation moindre d'énergies fossiles !

Au lieu de manipuler l'index, l'OGBL propose au gouvernement:

- ▶ de se focaliser sur **l'extension et la densification et sur la qualité de l'offre de transports publics ;**
- ▶ **d'élargir les mesures du régime d'aides pour la promotion de l'efficacité énergétique dans le domaine du logement et de la mobilité et de les rendre socialement plus équitables** (dégressivité en lien avec le revenu) afin que les catégories à bas salaire puissent également en profiter.

Et pourquoi serait-il inapproprié d'enlever le tabac et l'alcool?

L'exclusion du tabac et de l'alcool n'aurait aucun impact du point de vue de la politique de la santé, contrairement à des taxes plus élevées sur ces produits. Une telle mesure pénaliserait surtout les salariés à bas revenus, qui ne consomment pas forcément davantage de produits de tabac ou d'alcool, mais qui en comparaison doivent investir une part proportionnellement plus importante de leur revenu que les ménages mieux placés (Chambre des salariés: plus un revenu est élevé, plus la part des frais pour tabac et alcool dans les dépenses globales des salariés est petite).

L'OGBL refuse aussi:

- le décalage dans le temps des tranches indiciaires

Avec les «modulations» (plus exactement: les manipulations) de l'index opérées entre 2006 et 2013, consistant dans le décalage de plusieurs tranches indiciaires, les entreprises et l'Etat ont fait des économies de l'ordre de plus d'un milliard d'euros et ceci sur le dos des salariés. La perte en pouvoir d'achat réelle équivalente pour les salariés n'a par contre jamais été compensée. L'OGBL s'est opposé à ces manipulations de l'index et continuera à le faire. Le fonctionnement normal du mécanisme de l'index doit être maintenu, **comme le gouvernement s'était d'ailleurs engagé de le faire dans l'accord de coalition de 2018 et encore récemment lors de la Tripartite de décembre 2021.**

- l'abolition complète du système de l'indexation

L'adaptation des salaires à l'inflation devrait alors être traitée dans les négociations collectives dans les entreprises. Les conflits seraient ainsi programmés d'autant plus que le système luxembourgeois de la détermination et de la négociation des salaires se défera progressivement.

→ Tous ceux qui veulent abolir l'index s'attaquent automatiquement à notre modèle des négociations salariales et mettent ainsi en péril la paix sociale au Luxembourg!